



Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 15 mars 2019 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Avenant au contrat de bail entre la Ville et Passage S.à r.l. (Insenborn)

Considérant que la Ville est devenue propriétaire de l'immeuble sis à L-9660 Bonnal, 2 um Bommel en vertu d'un acte de vente reçu pardevant Me Jean-Paul Meyers le 21 octobre 2016, que la Ville a repris, de par le contrat de vente, le contrat de bail en cours avec la société Passage S.à r.l. et que la Ville désire y étendre ses activités scolaires et parascolaires et qu'actuellement près d'une trentaine de demandeurs d'asile ou réfugiés sont hébergés dans ces locaux ;

Il a été convenu entre les parties d'apporter les modifications suivantes au contrat de bail du 1^{er} janvier 2011 :

Le contrat de bail est désormais conclu pour une durée déterminée et prendra fin de plein droit au 30 avril 2021. A cette date, le locataire prend l'engagement ferme de quitter les lieux au plus tard, sous peine d'astreinte.

Une tacite reconduction est expressément exclue.

Le loyer applicable à compter du 1^{er} janvier 2019 est de 2958.- Euros, ce montant correspond au montant du loyer appliqué pour l'année 2018, augmenté de 2%, charges exclues. Le loyer augmentera automatiquement de 2% chaque année vis-à-vis du loyer de l'année précédente.

Hormis les modifications prévues à l'avenant, l'ensemble du contrat de bail du 1^{er} janvier 2011 reste d'application.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Jessica Krebs
Service Biens fonciers